

ID: 048-200069128-20240403-2024_011-AR



DECISION nº 2024/011

ACQUISITION DE SIGNALÉTIQUE ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE PARKING DU CHÂTEAU DE CASTANET

Le Président de la communauté de communes Mont-Lozère

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L.5211-2, L.2122-22 et L. 2122-23, et l'article L.1612-1,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R.2122-8 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant,

Vu la délibération n°20200929-070 du conseil communautaire en date du 29 septembre 2020 au terme de laquelle le conseil communautaire a délégué au Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées dans la délibération de délégation de pouvoir,

Vu la délibération n°20220218-002 du conseil communautaire en date du 18 février 2022 portant modification des délégations de pouvoirs consenties au Président,

Vu les crédits prévus au budget principal en section de fonctionnement sur l'exercice 2023,

Considérant qu'il revient à la communauté de communes Mont-Lozère d'assurer l'aménagement et la sécurité au parking du château de Castanet,

Vu les offres de la société RONDINO (42600), ADEQUAT (26003) et SIGNAUX GIROD SUD (34670),

DÉCIDE

Article 1:

Les offres suivantes sont retenues :

- L'offre de la société RONDINO (42600) pour la fourniture et la livraison de deux barrières pivotantes et un gabarit véhicule pour un montant de 2 803,63 € HT;
- L'offre de la société SIGANUX GIROD SUD (34670) pour la fourniture et la livraison de dix panneaux de signalisation routière pour un montant de 574,64 € HT.

Article 2:

La présente décision sera applicable dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire. Elle sera communiquée au conseil communautaire lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché sur le site internet de la communauté de communes.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet de la Lozère.

Fait à Mont-Lozère et Goulet, le 3 avril 2024 Le Président, Jean de Lescure



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le3 avril 2024...., de la publication le3 avril 2024....